

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL NUMERO 2011 – 1- 007
LUNDI 25 JUILLET 2011**

L'an deux mil onze, Lundi 25 Juillet, les membres du Conseil Municipal, appelés à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, se sont réunis à 20 h 30 heures à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : Jeudi 21 Juillet 2011

Étaient présents : Messieurs LAUNAY Jacques, CALLIOT Michel, GIRARD Jacques, NABUCET Frédéric, CHOLET Didier, MAIGNAN André, ROUXEL Fred, PELLAN Philippe, Mesdames BLINTZOWSKY Christiane, BOULIN Claude, MEHOUS Josiane, MARTIN Caroline, LEVEQUE Christiane, TADIER Joële.

Était absent, représenté : Monsieur HOURDIN Xavier.

Étaient absents, non représentés : Messieurs YOBE Sébastien, GUEGAN André, Madame DE LA MOUSSAYE Martine.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents (y compris Le Maire) : 15

Nombre de conseillers absents non représentés : 3

Nombre de conseillers représentés : 1

Quorum : 10

Monsieur Michel CALLIOT, candidat, est élu secrétaire de séance. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 Juin 2011 est validé et signé par les membres ayant participé à la séance.

**Délibération N° 2011 – 2 – 092 : CHOIX CABINET PROGRAMMISTE PATRIMOINE COMMUNAL –
DEMANDE SUBVENTION ECO - FAUR**

Madame MOISAN, Maire rappelle que le cahier des charges prévoit :

- un diagnostic des bâtiments existants, essentiellement situés dans le bourg
- un diagnostic des projets d'utilisation de ces bâtiments, ainsi que leur liaison, de manière à harmoniser les différents pôles

Des priorités seront ensuite dégagées, pour la programmation ultérieure des travaux.

Quatre cabinets ont été contactés, sur lesquels deux ont transmis des propositions et ont été auditionnés par la Commission d'Appel d'offres. Celle-ci a émis un avis favorable pour la SARL Sitadin, qui répond aux souhaits de la Commune, à un tarif beaucoup moins élevé que le cabinet concurrent.

Michèle MOISAN, Maire, évoque ensuite le dispositif régional d'urbanisme durable « Eco-Faur », auprès duquel il est possible de solliciter une aide financière, et suggère que la Commune instruisse un dossier de demande, qui sera présenté à tout organisme susceptible de contribuer financièrement à ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **RETIENT** la proposition de la SARL Sitadin, relative à la réalisation d'un état des lieux des bâtiments communaux, et à l'étude d'orientations de réaménagement progressif sur l'ensemble du patrimoine communal, pour un montant HT de 9 400 €, **AUTORISE** Le Maire à signer le devis correspondant, **AUTORISE** Le Maire à constituer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Bretagne, dans le cadre de l'Eco-Faur, **AUTORISE** Le Maire à solliciter toute autre aide financière pouvant intervenir dans le cadre de cette étude.

**Délibération N° 2011 – 2 - 093 : PRISE EN CHARGE DES RESEAUX POUR TERRAIN ZONE
ARTISANALE**

Madame MOISAN rappelle que le règlement de la Zone Artisanale fait obligation à la Commune d'assurer la viabilisation des parcelles. Concernant la vente de la parcelle communale cadastrée ZH 538p, à Monsieur Lebrun, dans cette zone, la commune se doit de prendre en charge la desserte du terrain en réseaux (EDF, eau, téléphone, assainissement). Il en va de même pour deux autres terrains de la zone, l'un vendu depuis plusieurs années, mais qui n'a jamais été construit, et de ce fait, n'avait pas été viabilisé, et un autre, objet d'une revente, mais sans raccordement propre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **APPROUVE** la prise en charge financière par la Commune de l'extension des réseaux (EDF, eau, téléphone, assainissement) pour ces trois terrains, **AUTORISE** Le Maire à réunir et à signer les devis correspondants.

Délibération N° 2011 – 2 - 094 : CHOIX NOM RUE D'ACCES AU LOTISSEMENT DU CLOS DU MOULIN

Michèle MOISAN, Maire, explique qu'il est nécessaire de choisir un nom à la rue d'accès au lotissement « Clos du Moulin », afin d'attribuer des numéros aux futures demandes de permis de construire. Il est proposé de nommer cette rue « Rue du Clos du Moulin ».

Après discussion, le Conseil Municipal pense qu'il n'est pas nécessaire d'attribuer un nom de rue, et propose d'appeler ce groupe d'habitations « Résidence du Clos du Moulin ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **DECIDE** que les habitations implantées sur la voie d'accès au Lotissement du Clos du Moulin, seront répertoriées comme suit : - **Numéro - Résidence du Clos du Moulin.**

Délibération N° 2011 – 2 - 095 : CESSION PARCELLE LA JANNAIE : PRISE EN CHARGE FRAIS NOTARIES

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Monsieur CHOLET, Adjoint en charge de l'urbanisme. Celui-ci rappelle qu'une délibération a été prise par le Conseil Municipal le 23 Juin 2010, décidant la cession d'une parcelle de 43 m², située dans le lotissement des Ormes, au prix de 14 € le m², soit 602 €. Les frais de bornage, d'un montant de 778.38 €, étaient à charge de la commune, et les frais de notaire à charge de l'acquéreur. Pour clôturer au plus vite ce dossier, initié le 12 Décembre 2005, Monsieur CHOLET propose que la prise en charge de ces frais notariés soit partagée entre la Commune et l'acquéreur de la parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **DECIDE** que la prise en charge des frais de notaire afférents à la vente de la parcelle référencée dans la délibération n° 82/10 du 23 Juin 2010, soit partagée à part égale entre la Commune et l'acquéreur, En conséquence, **AUTORISE** Le Maire à mandater la somme de 210.48 €, à l'étude notariale Trotel (Port-à-la Duc), et à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

Délibération N° 2011 – 2 - 096 : RECONDUCTION LIGNE DE TRESORERIE COMMUNE

Madame MOISAN, Maire, donne la parole à Madame BLINTZOWSKY, Adjointe en charge des finances. Celle-ci indique que la ligne de trésorerie de la Commune, souscrite au Crédit Agricole, vient à échéance. La Commission de finances a examiné les conditions tarifaires de trois établissements, et a émis un avis favorable pour les conditions du Crédit Agricole

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **APPROUVE** le principe du renouvellement de la ligne de trésorerie de 250 000 €, à compter de la date d'échéance fixée au 10 Août 2011, **AUTORISE** ce renouvellement auprès de la banque Crédit Agricole, aux conditions proposées, **AUTORISE** Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Délibération N° 2011 – 2 - 097 : FIXATION TARIFICATION SPECIALE POUR HEBERGEMENT GROUPE AU CAMPING MUNICIPAL

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Monsieur CALLIOT, Adjoint en charge du camping. Monsieur CALLIOT informe les membres présents qu'un groupe d'environ 250 étudiants de l'école d'environnement EME (campus Ker Lann de Bruz), a prévu d'organiser un week-end d'intégration au Camping municipal au mois de Septembre, sur le thème du nettoyage des plages ou du camping. Il est proposé de fixer un tarif d'hébergement spécifique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **FIXE** un tarif forfaitaire d'hébergement au Camping municipal pour un groupe d'étudiants de l'école EME à hauteur de 1.35 € par nuitée et par installation.

Délibération N° 2011 – 2 - 098 : FIXATION DES TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE RENTREE SCOLAIRE 2011 - 2012

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Madame BLINTZOWSKY, Adjointe en charge des Finances. Celle-ci indique que la Commission de Finances a proposé de reconduire des tarifs existants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **FIXE** les tarifs publics de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2011 – 2012, comme suit :

GARDERIE		1 heure	2 heures	3 heures	4 heures
- dans le cas d'un seul enfant tarification à la ½ heure : 0.65 € - goûter : 0.45 €	1 ^{er} enfant	1.10	1.95	2.55	3.25
	2 ^{ème}	0.85	1.35	1.95	2.65
	Total	1.95	3.30	4.50	5.90
	3 ^{ème}	0.55	0.85	1.25	1.65
	Total	2.50	4.15	5.75	7.55

Délibération N° 2011 – 2 - 099 : BUDGETS COMMUNE, CAMPING ET LOTISSEMENT PETITES FONTAINES : DECISIONS MODIFICATIVES

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Madame BLINTZOWSKY, Adjointe en charge des finances, qui expose la nécessité de procéder à des décisions modificatives sur les budgets 2011 commune, camping, et Lotissement des Petites Fontaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **APPROUVE** les décisions modificatives sur le Budget 2011 de la Commune, du camping et du Lotissement des Petites Fontaines, telles que proposées.

Délibération N° 2011 – 2 - 100 : FIXATION DE DUREE D'AMORTISSEMENT

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Madame BLINTZOWSKY, Adjointe en charge des finances, qui expose l'obligation de procéder à l'amortissement (sur une durée maximale de 5 ans) des frais d'études et d'insertion, lorsque ceux-ci n'ont pas été suivis de travaux effectifs. Par ailleurs, il est également nécessaire d'amortir les subventions d'équipements versées à des organismes tiers tels que le Syndicat Départemental d'Electricité, le SDIS, le CCAS, l'Ecole de Voile, etc...La durée maximum d'amortissement admise pour ces subventions est de 15 ans.

La Commission Finances a donné un avis favorable pour appliquer ces durées maximum.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité : **DECIDE** de fixer la durée d'amortissement des frais d'étude et d'insertion, non suivis de travaux, à 5 ans, **DECIDE** de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement à 15 ans.

Délibération N° 2011 – 2 - 101 : TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE 2011 : APPROBATION RATIO PROMU-PROMOUVABLES ET CREATION POSTE AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Michèle MOISAN, Maire, explique que la procédure d'avancement d'un agent au grade d'agent de maîtrise principal a été effectuée. Il y a donc lieu de fixer officiellement le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade, en l'occurrence un ratio de 100 % puisque seul cet agent réunit les conditions pour y accéder.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **APPROUVE** un ratio promus-promouvables de 100 % pour l'avancement au grade d'agent de maîtrise principal, **PREND ACTE** des avis favorables rendus par le C.T.P et la C.A.P respectivement en date du 20 Juin 2011 et du 16 Juin 2011, pour cet avancement, **SUPPRIME** du tableau des effectifs un poste d'Agent de maîtrise à temps complet, **CREE** un poste d'Agent de maîtrise principal à temps complet, à compter du 1^{er} Janvier 2011, **DECLARERA** ce poste à la vacance, et nommera l'agent à son nouveau grade.

INFORMATION SUR LA REORGANISATION SERVICE SCOLAIRE

Michèle MOISAN, Maire, informe que le Comité Technique Paritaire a donné un avis favorable à la proposition de réorganisation du service scolaire.

REGLEMENT COLOMBARIUM

Michèle MOISAN, Maire, rappelle qu'au cours du Conseil municipal du 24 Mars 2011, les conditions d'attribution au colombarium avaient été évoquées, et reprenaient à l'identique, celles du cimetière. Il sera

nécessaire de rédiger un règlement du colombarium ; un projet est présenté aux membres du Conseil, et donnera lieu à une prochaine décision.

Délibération N° 2011 – 2 - 102 : CONVENTIONS DISPOSITIF DEPARTEMENTAL TI'PASS

Madame MOISAN, Maire, explique que le dispositif Ti'Pass est un passeport pour les jeunes, dont l'objet est de favoriser l'accès à l'offre culturelle et sportive locale. Il est reconduit pour l'année scolaire 2011-2012. Toujours attribué sans condition de ressources, les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} seront ainsi dotés, à compter de Septembre prochain, d'un chéquier d'une valeur de 40 € utilisable du 1^{er} septembre 2011 au 30 Juin 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **AUTORISE** Le Maire à signer avec le Conseil Général, la convention d'objectifs relative au dispositif Ti'Pass 2011 – 2012, **AUTORISE** Le Maire à signer avec les associations prestataires une convention d'objectifs relative au dispositif Ti'Pass 2011 – 2012, **AUTORISE** la Commune à reverser aux associations prestataires par subvention, des sommes relatives aux « bordereaux prestataires » du dispositif.

Délibération N° 2011 – 2 - 103 : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : CONFIRMATION POSITION DE LA COMMUNE

Michèle MOISAN, Maire, informe les membres qu'elle a reçu un courrier de la Préfecture, invitant les collectivités des Côtes d'Armor à donner un avis sur le projet de Schéma départemental de coopération Intercommunale, avant le 25 Août 2011. Il est précisé que la C.D.C.I disposera ensuite de 4 mois pour examiner ce S.D.C.I, ainsi que les avis des collectivités pour proposer des amendements à ce projet.

Il est rappelé que la Commune de Fréhel a déjà délibéré sur ce dossier le 11 Mai 2011, pour faire connaître officiellement, et clairement, sa position. Madame MOISAN, considérant l'extrême importance de ce projet pour l'avenir de la commune, propose au Conseil de confirmer son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **CONFIRME** la délibération n° 2011-2-076 du 11 mai 2011 relative au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, et **REAFFIRME** fermement sa position.

INFORMATION SUR LE PASSAGE DU TOUR DE FRANCE

Michèle MOISAN, Maire de Fréhel, indique que le bilan est en cours d'établissement. Le bilan chiffré des dépenses de la commune sera communiqué au prochain Conseil Municipal. Pour ce qui est des retombées économiques, il semble que ce bilan soit positif. Il y a eu environ 100 000 visiteurs, et la plupart des commerçants a manifesté leur satisfaction.

QUESTIONS DIVERSES

1. Demande d'acquisition de parcelle communale

Michèle MOISAN, Maire, informe l'Assemblée d'une demande d'acquisition d'une parcelle communale située le long d'une propriété Rue de la Cordillère, côté Rue des Sports, par un particulier. Il est précisé qu'après vérification, cette parcelle est située en bordure de route Départementale. Le demandeur sera donc engagé à transmettre sa demande au Conseil général.

Délibération N° 2011 – 2 - 104 : ASSOCIATION POLARS DE BRETAGNE ET D'AILLEURS : DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE

Michèle MOISAN, Maire, informe l'Assemblée d'une demande de subvention de l'association « Polars de Bretagne et d'Ailleurs » pour l'organisation d'un salon du Polar le 7 Août 2011. Il s'agit de la deuxième édition, qui se déroulera à nouveau en association avec la fête de la SNSM. Le montant demandé est de 300 € .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **DECIDE** de verser une subvention communale de 200 € à l'association « Polars de Bretagne et d'Ailleurs » pour l'organisation d'un salon du Polar le 7 Août 2011.

Michèle MOISAN, Maire, explique que des contrats de location entretien pour des paillasons et des bonbonnes d'eau mises à disposition dans certains locaux communaux, pour des dépenses allant de 40 à 200 € par mois, sont en cours de résiliation parce qu'ils paraissent superflus.

En remplacement de l'achat par la Commune des tenues des agents des Services Techniques, Madame Le Maire propose un système de location – entretien de ces tenues professionnelles réglementaires. Une étude est en cours. Les premiers éléments indiquent un double avantage : tenues aux normes, et coût modéré pour le Service technique, et participer ainsi à une bonne image de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **DONNE** un accord de principe pour souscrire un contrat de location-entretien de tenues professionnelles pour les agents des Services Techniques à compter du 1^{er} janvier 2012, **AUTORISE** Le Maire à signer les contrats.

1. Comité Syndical de la Résidence de la Plage : demande de miroir

Pour faciliter la sortie du parking, le Président de l'Association sollicite l'installation d'un miroir. Michèle MOISAN, Maire, précise que ce système rend l'appréciation des distances très difficile, et rappelle qu'un panneau « sortie de véhicules-danger » a déjà été installé. Il n'est pas donné de suite à cette demande.

2. Structure multi-sports : plaintes des voisins pour nuisances sonores

Le Maire et le Conseil Municipal ont conscience des préjudices subis par les riverains de cet équipement, et font observer que ceux-ci sont souvent provoqués par des mineurs. Une recherche de solutions sera entamée.

3. Gens du Voyage

Cette année encore, la Commune constate l'installation non autorisée de gens du voyage, et simultanément les dégradations sur les bâtiments et les installations communales. La pose de clôtures ou portiques pourrait être envisagée. Madame Le Maire, le policier municipal et les gendarmes sont fréquemment présents sur le terrain, et interviennent auprès de cette population.

4. Compétence Tourisme

Michèle MOISAN, Maire, revient sur la problématique de la compétence « Tourisme », évoquée à maintes reprises depuis presque 18 mois. Elle reprend l'historique de ce dossier, tel que :

- L'idée d'un Office communautaire est apparue à l'époque où la précédente municipalité de Fréhel avait souhaité la création d'un Service Public Administratif de tourisme, en lieu et place d'une association.
- Plusieurs réunions auxquelles ont participé des élus, des organismes de tourisme, ainsi que la Sous-Préfecture ont eu lieu courant 2009 dans cette optique.
- Le 17 Décembre 2009, l'EPCI n'a pas validé cette hypothèse, qui a été rejetée à l'unanimité.
- Cette idée a continué à cheminer à travers certaines commissions communautaires qui ont proposé d'élaborer un Schéma Local de Développement Touristique, ce qui été fait, l'élaboration de ce schéma n'emportant pas attribution de la compétence tourisme à la Communauté de communes.
- Le 9 Mars 2011 et le 19 Avril 2011 : les communes de la Communauté de Communes du Pays de Matignon se sont positionnées clairement :
 - Saint Cast, Fréhel, et Plévenon souhaitent maintenir leur autonomie,
 - Matignon, Hénanbihen, Plébouille, Ruca, Saint Potan et Saint Denoual souhaitent le maintien de l'office de tourisme de Matignon, avec apports de financements de ces communes.
- Le 27 Juin 2011, les maires des 6 communes concernées par l'Office de tourisme de Matignon, proposent des solutions de financement réparti entre ces 6 communes.
- A la suite du 27 Juin, sur désaccord de la Commune de Matignon, cette solution n'a pas pu aboutir.
- Ces communes se sont alors retournées vers la Communauté de communes, ce qui nous ramène à la situation d'il y a 18 mois...
- D'une réunion avec les professionnels départementaux du tourisme, il est ressorti le bon fonctionnement du système actuel, et le risque qu'il y aurait à bousculer cette organisation. Il n'est pas démontré qu'un Office communautaire apporterait quoique ce soit de positif.
- Par ailleurs, la Communauté de communes a des compétences autres qui seraient à renforcer, et qui devraient mobiliser les énergies communautaires.

Madame Le Maire évoque les excellents résultats de l'office de Tourisme de Fréhel depuis sa relance. Madame MEHOUAS précise l'augmentation de fréquentation qui est constatée.

Quoiqu'il en soit, Madame Le Maire invite les membres à se mobiliser pour défendre l'autonomie de notre Office.

1. Activité « Marche en eau de mer »

Madame le Maire présente une demande d'activité à l'année proposée par une auto-entreprise nommée « Les Pingouins Castins » : il s'agit de marche dans l'eau de mer sur la plage de Sables d'Or Les Pins. La personne responsable sollicite la Commune pour pouvoir disposer d'un local permettant aux adhérents de changer de tenue. Considérant que le bâtiment de l'Ecole de Voile n'est pas vraiment adapté, le Conseil Municipal n'a pas d'autres solutions à proposer.

2. Remerciements associations

Michèle MOISAN transmet les remerciements de l'Association La Costarmoricaine, et de l'Association Cap Amitié Partage. Elle rappelle également l'hommage qui sera rendu le 6 Août à Roland Brouard.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 23 HEURES 30.

**Le Secrétaire de Séance
Michel CALLIOT**

**Le Maire
Michèle MOISAN**